



**Vous êtes intéressés par la création  
d'une Université Populaire de Parents ?**

**Participez à une journée d'information  
sur le montage d'une UPP**

**Jeudi 8 mars 2012 de 9 h 30 à 17 h 00  
au Forum 104 -104, rue de Vaugirard Paris 6<sup>e</sup>  
(Métro Montparnasse)**

Réponse avant le 28 février 2012  
à l'aide du bulletin d'inscription

**Programme de la journée :**

◆ **Présentation de la démarche UPP**

- ✦ **Les valeurs et la visée** : la Charte des UPP
- ✦ **La méthodologie** : les différentes étapes de la création d'une UPP (mobilisation des parents, des institutions, travail exploratoire, recherche, actions citoyennes...)

- ✦ **La place des différents acteurs** (parents, animateurs, universitaires, institutionnels)
- ✦ **Les moyens** (humain, temps, finances...)

◆ **Présentation des porteurs de projets présents et de leurs terrains**



**Une Université Populaire de Parents (UPP) peut être créée par différentes organisations : associations, centres sociaux, villes, groupes de parents informels... tous nécessairement reliés à l'ACEPP.**

Ces organisations s'engagent à respecter les valeurs, les objectifs et la méthodologie des Universités Populaires de Parents, telles qu'explicitées dans la « Charte des UPP ».

Chaque organisation porteuse d'une Université Populaire de Parents s'engage à participer à la coordination nationale, aux temps de formation et séminaires.



**Contact ACEPP :**

**Emmanuelle Murcier et Michelle Clausier**

Chargées de la coordination et de l'accompagnement des Universités Populaires de Parents au sein de l'ACEPP  
Tél. : 01 44 73 85 29

Courriel : [emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr](mailto:emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr)

● **Retrouver l'information sur le site : [www.upp-acepp.com](http://www.upp-acepp.com)**

\* Les Universités Populaires de Parents (UPP) sont une marque déposée ©.